

**PROCÈS-VERBAL**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Donnacona, tenue à la salle Donnallie au 231, boul. Gaudreau à 19 h, ce huitième jour du mois de mai 2017, sont présents :

Monsieur Jean-Pierre Pagé  
Monsieur Marc Hébert  
Monsieur Denis Lapointe

Sous la présidence de monsieur Jean-Claude Léveillé, maire.

Madame Renée-Claude Pichette et messieurs Serge Paquin et Guy Beaupré sont absents.

Le greffier, Pierre-Luc Gignac, agit comme secrétaire. Monsieur Sylvain Germain, directeur général, est également présent.

**RÉSOLUTION : 2017-05-184** **Ouverture de la séance**

---

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu d'ouvrir la séance du 8 mai 2017. Il est 19 h 00.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-05-185** **Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par Denis Lapointe

Et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la présente séance en y ajoutant le sujet suivant :

- Vente des biens mis à l'encan du 5 mai 2017.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-05-186** **Assemblée publique de consultation;  
Projets de règlements numéro V-538-01 et numéro V-539-05**

---

Dans un avis public paru dans le Courrier de Portneuf du 19 avril 2017, les personnes intéressées ont été invitées à participer à une assemblée publique de consultation concernant les projets de règlement suivant :

- Projet de règlement numéro V-538-01 modifiant le règlement de lotissement numéro V-538 afin de revoir les normes de lotissement applicables aux habitations multifamiliales et aux intersections en bordure du réseau routier supérieur;
- Projet de règlement numéro V-539-05 modifiant le règlement de zonage numéro V-539 afin de préciser différentes dispositions réglementaires.

Six (6) personnes sont présentes à l'assemblée publique de consultation.

Monsieur Benoit Filion présente ces projets de règlement ainsi que les enjeux relatifs à l'adoption de ces derniers. Monsieur Pierre-Luc Gignac présente les procédures subséquentes liées à l'adoption, à l'approbation et à l'entrée en vigueur

de ces projets de règlement. Les personnes présentes ont l'occasion de poser des questions concernant ces projets de règlement.

L'assemblée publique de consultation débute à 19 h 08 pour se terminer vers 19 h 50.

**RÉSOLUTION : 2017-05-187**

**Acceptation du procès-verbal des séances ordinaires du conseil tenues les 10 et 24 avril 2017**

---

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance de manière à dispenser le greffier de la lecture du document;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Marc Hébert

Et il est résolu d'approuver les procès-verbaux des séances ordinaires tenues les 10 et 24 avril 2017.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-05-188**

**Autorisation du paiement des comptes du mois d'avril 2017**

---

Il est proposé par Denis Lapointe

Et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes du mois d'avril 2017 qui se détaillent comme suit:

|  |                      |
|--|----------------------|
| Service de la dette                          | 8 068,28 \$          |
| Service de la paie                           | 156 231,84 \$        |
| Dépenses incompressibles                     | 71 152,93 \$         |
| Comptes à payer et prélèvements automatiques | <u>401 175,41 \$</u> |
| Total:                                       | <b>636 628,46 \$</b> |

*Adoptée à l'unanimité*

**Rapport du maire et des membres du conseil sur les activités municipales du mois d'avril 2017**

Le maire et les membres du conseil font état des activités municipales du mois d'avril 2017 ainsi que des rencontres et comités auxquels ils ont participé.

**RÉSOLUTION : 2017-05-189**

**Adoption du deuxième projet de règlement numéro V-538-01 modifiant le règlement de lotissement numéro V-538 afin de revoir les normes de lotissement applicables aux habitations multifamiliales et aux intersections en bordure du réseau routier supérieur**

---

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement numéro V-538 est entré en vigueur le 12 février 2014 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge approprié de procéder à la modification du règlement de lotissement afin de revoir les normes de lotissement applicables aux

habitations multifamiliales et aux intersections en bordure du réseau routier supérieur;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation le 8 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Marc Hébert

Et il est résolu d'adopter le deuxième projet de règlement numéro V-538-01 modifiant le règlement de lotissement numéro V-538 afin de revoir les normes de lotissement applicables aux habitations multifamiliales et aux intersections en bordure du réseau routier supérieur.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-05-190**

**Adoption du deuxième projet de règlement numéro V-539-05 modifiant le règlement de zonage numéro V-539 afin de préciser et modifier différentes dispositions réglementaires**

---

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro V-539 est entré en vigueur le 12 février 2014 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge approprié de procéder à la modification de certaines dispositions réglementaires, d'apporter certaines corrections et de préciser certains éléments;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation le 8 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lapointe

Et il est résolu d'adopter le deuxième projet de règlement numéro V-539-05 modifiant le règlement de zonage numéro V-539 afin de préciser et de modifier différentes dispositions réglementaires.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-05-191**

**Lettre d'entente numéro 2014-12 relative à la modification de la désignation des postes à la cour municipale**

---

CONSIDÉRANT les discussions entre la Ville et les représentants du syndicat concernant la désignation des postes à la cour municipale;

CONSIDÉRANT QUE les parties jugent opportun de procéder à la conclusion d'une lettre d'entente pour modifier cette désignation;

CONSIDÉRANT le projet de lettre d'entente jointe à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

Que le conseil municipal approuve la lettre d'entente numéro 2014-12 relative à la modification de la désignation des postes à la cour municipale;

D'autoriser monsieur Jean-Claude Léveillé, maire, et monsieur Sylvain Germain, directeur général, à signer au nom de la Ville cette lettre d'entente.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-05-192**

**Le Granfondo Garneau-Québecor;  
autorisation de passage**

---

CONSIDÉRANT la correspondance de madame Maryse M. Rodrigue de l'organisation du Granfondo Garneau-Québecor;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation prévoit emprunter la rue Notre-Dame pour traverser le territoire de la Ville le 13 août 2017 entre 10 h 25 et 14 h 25;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Marc Hébert

Et il est résolu d'autoriser l'organisation et les participants du Granfondo Garneau-Québecor à traverser le territoire de la Ville le 13 août prochain.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-05-193**

**Tour cycliste des policiers de Laval;  
autorisation de passage**

---

CONSIDÉRANT la correspondance de monsieur Michel Gagnon, responsable de la logistique du parcours du Tour cycliste des policiers de Laval;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation prévoit emprunter la rue Notre-Dame pour traverser le territoire dans la mesure où la Route 138 entre Donnacona et Cap-Santé est toujours fermée à la circulation ou si la circulation y est toujours limitée;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation prévoit traverser le territoire de la Ville le 2 juin 2017 vers 11 h 10;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lapointe

Et il est résolu d'autoriser l'organisation et les participants du Tour cycliste des policiers de Laval à traverser le territoire de la Ville le 2 juin prochain.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-05-194**

**Défi 1 km de l'école de la  
Saumonière; Fermeture des avenues  
Jacques-Cartier, Saint-Joseph et  
Rochon**

---

CONSIDÉRANT la correspondance du 17 avril 2017 de monsieur Jacques Moffette, directeur de l'école la Saumonière;

CONSIDÉRANT QUE l'école la Saumonière souhaite organiser le défi 1 km pour les élèves du préscolaire et du 1<sup>er</sup> cycle le 18 mai prochain entre 9 h et 10 h;

CONSIDÉRANT QUE l'école souhaite pouvoir utiliser une partie des avenues Jacques-Cartier, Saint-Joseph et Rochon pour la tenue de ce défi et souhaite la fermeture de ces rues durant l'événement;

CONSIDÉRANT QUE l'école s'engage à informer les résidents du secteur concerné de la fermeture de ces portions de rues entre 9 h et 10 h le 18 mai prochain;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

D'autoriser l'organisation et les participants du défi 1 km de l'école la Saumonière d'emprunter une partie des avenues Jacques-Cartier, Saint-Joseph et Rochon le 18 mai prochain entre 9 h et 10 h;

D'autoriser le service des travaux publics à procéder à la fermeture de ces portions de rues pour la durée de l'événement.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-05-195**

**Défi des Demois'Ailes; autorisation de passage**

---

CONSIDÉRANT la correspondance de madame Martine Duchesne, présidente du conseil d'administration des Demois'Ailes;

CONSIDÉRANT QUE le défi des Demoi'Ailes est une course à pied à relais d'environ 750 km qui se tient sur 4 jours soit du 12 au 16 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation prévoit emprunter la Route 138 pour traverser le territoire de la Ville le 15 juillet prochain vers 16 h;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Marc Hébert

Et il est résolu d'autoriser l'organisation et les participants du défi des Demoi'Ailes à traverser le territoire de la Ville le 15 juillet prochain.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-05-196**

**Aide financière au Cercle des Filles d'Isabelle**

---

CONSIDÉRANT la tenue le 30 avril dernier du marché aux puces annuel du Cercle des Filles d'Isabelle de Donnacona;

CONSIDÉRANT la correspondance du 6 avril 2017 par laquelle l'organisme sollicite une aide financière de la Ville pour la tenue de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge approprié de verser une aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lapointe

Et il est résolu

De verser une aide financière de 200 \$ au Cercle des Filles d'Isabelle de Donnacona dans le cadre de l'organisation de son marché aux puces annuel du 30 avril 2017;

D'autoriser une dépense de 200 \$ à même le poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-05-197****Aide financière à JeunEssor  
Portneuf pour l'organisation du  
Gala des bénévoles de Portneuf**

---

CONSIDÉRANT la correspondance du 18 avril 2017 de monsieur Alain Blanchette du comité organisateur du Gala des bénévoles de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se tiendra à Donnacona le 18 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme sollicite une aide financière afin de soutenir l'événement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge approprié de verser une aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

De verser une aide financière de 150 \$ à JeunEssor Portneuf pour l'organisation du Gala des bénévoles de Portneuf du 18 mai prochain;

D'autoriser une dépense de 150 \$ à même le poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-05-198****Participation au tournoi de golf de  
la Commission scolaire de Portneuf**

---

CONSIDÉRANT la correspondance du 13 avril 2017 de monsieur David Montminy, président de la Commission scolaire de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge approprié de participer au Tournoi de golf de la Commission scolaire de Portneuf qui se tiendra le 27 juin prochain;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lapointe

Et il est résolu

De procéder à l'achat de deux (2) droits de jeu au coût de 165 \$ chacun pour le Tournoi de golf de la Commission scolaire de Portneuf du 27 juin prochain;

De désigner monsieur Jean-Claude Léveillé, maire, et monsieur Serge Paquin, conseiller, pour participer à cet événement au nom de la Ville et autoriser la trésorière et directrice des services administratifs au remboursement des dépenses encourues pour la participation à cet événement s'il y a lieu sur présentation des pièces justificatives;

D'autoriser une dépense de 330 \$ à même le poste budgétaire n° 02-110-00-493 du fonds général.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-05-199****Mandat de services professionnels d'ingénierie afin d'évaluer la faisabilité d'une nouvelle solution au poste de pompage Marcoux dans le cadre du projet d'augmentation de la capacité résiduelle des étangs aérés**

CONSIDÉRANT QUE suivant les discussions tenues entre les représentants de la Ville, les ingénieurs de Tetra Tech mandatés par la Ville ainsi que le MDDELCC, il est nécessaire de réaliser une étude de faisabilité pour une nouvelle solution au poste de pompage Marcoux dans le cadre du projet d'augmentation de la capacité résiduelle des étangs aérés;

CONSIDÉRANT l'offre de service du 1<sup>er</sup> mai 2017 de Tetra Tech QI inc. pour la réalisation de cette étude;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Marc Hébert

Et il est résolu d'accorder un mandat à Tetra Tech QI inc. pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour une nouvelle solution au poste de pompage Marcoux dans le cadre du projet d'augmentation de la capacité résiduelle des étangs aérés pour la somme de 10 500 \$ auquel s'ajoutent les taxes applicables. Les conditions de ce mandat sont décrites dans l'offre de service présenté par Tetra Tech QI inc.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-05-200****Octroi du mandat de services professionnels relatif à la réalisation du contrôle qualitatif des matériaux nécessaire dans le cadre des travaux de réfection de 23 segments de rues**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Donnacona prévoit procéder à la réfection de 23 segments de rues;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'octroyer un mandat de services professionnels pour la réalisation du contrôle qualitatif des matériaux nécessaire dans le cadre de la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation préparé par la Ville pour ce projet;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues de EnGlobe corp., GHD Consultants et Laboratoire d'Expertise du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a évalué les offres et que l'évaluation qualitative des offres conjuguée au prix soumis résulte au pointage suivant pour chacun des soumissionnaires :

| <b>Soumissionnaire</b>            | <b>Pointage</b> |
|-----------------------------------|-----------------|
| Englobe corp.                     | 28,149          |
| GHD Consultants                   | 30,465          |
| Laboratoire d'expertise du Québec | 30,633          |

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lapointe

Et il est résolu d'octroyer un mandat à Laboratoire d'expertise du Québec, firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation. Le prix soumis par Laboratoire d'expertise du Québec est de 43 254,20 \$ auquel s'ajoutent les taxes applicables. Les conditions du mandat sont plus amplement décrites au document de demande d'offre de services professionnels préparé par la Ville et à l'offre de service présentée par Laboratoire d'expertise du Québec.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-05-201**

**PIIA – Espaces commerciaux –  
Nouvelle enseigne sur le bâtiment  
commercial situé au 325, rue de  
l'Église**

---

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis numéro 2017-0067 a été déposée à la Ville de Donnacona conformément au règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro V-536;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à remplacer l'enseigne à plat déjà existante sur le bâtiment commercial situé au 325, rue de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble faisant l'objet de la présente demande est situé dans la zone C-3 et est assujéti à la réglementation particulière sur les PIIA dans les espaces commerciaux;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver la demande comme l'énonce le procès-verbal de la rencontre du CCU du 27 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Marc Hébert

Et il est résolu d'approuver les plans annexés à la demande de permis numéro 2017-0067.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-05-202**

**PIIA – Vieux Donnacona – Nouvelle  
enseigne sur le bâtiment commercial  
situé au 152, rue Notre-Dame**

---

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis numéro 2017-0105 a été déposée à la Ville de Donnacona conformément au règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro V-536;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à implanter une enseigne à plat sur le bâtiment commercial situé au 152, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble faisant l'objet de la présente demande est situé dans la zone Cv-4 et est assujéti à la réglementation particulière sur les PIIA dans le Vieux Donnacona;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver la demande comme l'énonce le procès-verbal de la rencontre du CCU du 27 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lapointe

Et il est résolu d'approuver les plans annexés à la demande de permis numéro 2017-0105.



*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-05-203**

**PIIA – Quartier des Anglais –  
Rénovation extérieure du bâtiment  
principal situé au 176, avenue  
Jacques-Cartier**

---

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis numéro 2017-0064 a été déposée à la Ville de Donnacona conformément au règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro V-536;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise la réalisation de travaux de rénovation extérieure du bâtiment principal situé au 176, avenue Jacques-Cartier et plus particulièrement le remplacement du revêtement extérieur d'un mur du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble faisant l'objet de la présente demande est situé dans la zone Rb-7 et est assujéti à la réglementation particulière sur les PIIA dans le Quartier des Anglais;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver la demande comme l'énonce le procès-verbal de la rencontre du CCU du 27 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Marc Hébert

Et il est résolu d'approuver les plans annexés à la demande de permis numéro 2017-0064.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-05-204**

**PIIA – Ensemble historique Les  
Écureuils – Réfection de la toiture  
du bâtiment principal situé au 956,  
rue Notre-Dame**

---

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis numéro 2017-0065 a été déposée à la Ville de Donnacona conformément au règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro V-536;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise la réalisation de travaux de rénovation extérieure du bâtiment principal situé au 956, rue Notre-Dame et plus particulièrement la réfection de la toiture;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble faisant l'objet de la présente demande est situé dans la zone Ra-33 et est assujéti à la réglementation particulière sur les PIIA dans l'ensemble historique Les Écureuils;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver la demande comme l'énonce le procès-verbal de la rencontre du CCU du 27 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Marc Hébert

Et il est résolu d'approuver les plans annexés à la demande de permis numéro 2017-0065.

*Adoptée à l'unanimité*

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis numéro 2017-0082 a été déposée à la Ville de Donnacona conformément au règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro V-536;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise la réalisation de travaux d'aménagement extérieur en façade du bâtiment situé au 991, rue Notre-Dame soit l'ancienne église et plus particulièrement l'agrandissement de la terrasse extérieure sur le parvis du bâtiment par l'ajout de clôtures;

CONSIDÉRANT QU'une demande semblable a été formulée le 19 mai 2016 afin d'aménager une terrasse extérieure sur le parvis de ce bâtiment et que le service de l'urbanisme a constaté que les recommandations du conseil municipal n'ont pas toutes été respectées pour assurer l'intégration harmonieuse des interventions au caractère du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble faisant l'objet de la présente demande est situé dans la zone P-15 et est assujéti à la réglementation particulière sur les PIIA dans l'ensemble historique Les Écureuils;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme juge que le projet présenté n'est pas conforme aux objectifs et ne répond pas entièrement aux critères applicables de la réglementation sur les PIIA dans l'ensemble historique Les Écureuils;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'approuver la demande en exigeant toutefois du demandeur d'améliorer la finition du projet, soit par la mise en place de sections de clôtures plus petites et bien œuvrées et de peindre celles-ci d'une couleur s'harmonisant à celle des portes de l'immeuble, tout en rappelant que les conditions imposées lors de la précédente demande de permis devront aussi être intégrées;

#### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Marc Hébert

Et il est résolu d'approuver les plans annexés à la demande de permis numéro 2017-0082 conditionnellement à ce que le demandeur améliore la finition du projet, soit par la mise en place de sections de clôtures plus petites et bien œuvrées et de peindre celles-ci d'une couleur s'harmonisant à celle des portes de l'immeuble en plus de respecter les conditions émises dans la résolution numéro 2016-06-228 du 13 juin 2016.

*Adoptée à l'unanimité*

CONSIDÉRANT QU'une demande a été formulée à la Ville de Donnacona afin d'implanter un four à pain intégré à un aménagement dans le stationnement avant de l'immeuble situé au 991, rue Notre-Dame soit l'ancienne église;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande de permis n'a été déposée à la Ville de Donnacona conformément au règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro V-536;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble faisant l'objet de la présente demande est situé dans la zone P-15 et est assujéti à la réglementation particulière sur les PIIA dans l'ensemble historique Les Écureuils;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme juge qu'il ne dispose pas de suffisamment d'information afin d'évaluer la conformité du projet aux objectifs et aux critères applicables de la réglementation sur les PIIA dans l'ensemble historique Les Écureuils comme l'énonce le procès-verbal de la rencontre du CCU du 27 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu de ne pas approuver la demande formulée à la Ville telle que présentée et d'inviter les demandeurs à formuler une demande de permis et à fournir les informations nécessaires afin de permettre au CCU d'analyser la demande en regard de la réglementation sur le PIIA dans ce secteur.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-05-207**

**PIIA – Vieux Donnacona –  
Rénovation extérieure de l'hôtel de  
ville situé au 138, avenue Pleau**

---

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis numéro 2017-0151 a été déposée à la Ville de Donnacona conformément au règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro V-536;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise la réalisation de travaux de rénovation extérieure du bâtiment principal situé au 138, avenue Pleau soit l'hôtel de ville et plus particulièrement le remplacement de toutes les fenêtres et les portes, en ajoutant des issues et des escaliers de secours et en illuminant la tour du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble faisant l'objet de la présente demande est situé dans la zone Cv-4 et est assujéti à la réglementation particulière sur les PIIA dans le Vieux Donnacona;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver la demande comme l'énonce le procès-verbal de la rencontre du CCU du 27 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lapointe

Et il est résolu d'approuver les plans annexés à la demande de permis numéro 2017-0151.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-05-208**

**PIIA – Ensemble historique Les  
Écureuils – Rénovation extérieure  
du bâtiment principal situé au 1000,  
rue Notre-Dame**

---

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis numéro 2017-0108 a été déposée à la Ville de Donnacona conformément au règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro V-536;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise la réalisation de travaux de rénovation extérieure du bâtiment principal situé au 1000, rue Notre-Dame et plus

particulièrement le remplacement du revêtement extérieur, de la toiture de même que des portes et fenêtres;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble faisant l'objet de la présente demande est situé dans la zone Ra-33 et est assujéti à la réglementation particulière sur les PIIA dans l'ensemble historique Les Écureuils;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver la demande comme l'énonce le procès-verbal de la rencontre du CCU du 27 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Marc Hébert

Et il est résolu d'approuver les plans annexés à la demande de permis numéro 2017-0108.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-05-209**

**PIIA – Vieux Donnacona –  
Réaménagement de la terrasse du  
bâtiment commercial situé au 125,  
rue Notre-Dame**

---

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis numéro 2017-0118 a été déposée à la Ville de Donnacona conformément au règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro V-536;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise la réalisation de travaux extérieurs d'aménagement au bâtiment principal et plus particulièrement le réaménagement de la terrasse avec de nouveaux matériaux;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble faisant l'objet de la présente demande est situé dans la zone Cv-2 et est assujéti à la réglementation particulière sur les PIIA dans le Vieux Donnacona;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver la demande comme l'énonce le procès-verbal de la rencontre du CCU du 27 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Marc Hébert

Et il est résolu d'approuver les plans annexés à la demande de permis numéro 2017-0118.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-05-210**

**PIIA – Espaces commerciaux –  
Rénovation extérieure du bâtiment  
commercial situé au 210, Route 138**

---

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis numéro 2017-0110 a été déposée à la Ville de Donnacona conformément au règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro V-536;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise la réalisation de travaux de rénovation extérieure au bâtiment principal situé au 210, Route 138 et plus particulièrement l'ajout d'auvents et le retrait d'une marquise en façade, le changement du revêtement extérieur, et l'ajout d'éclairage décoratif;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble faisant l'objet de la présente demande est situé dans la zone C-8 et est assujéti à la réglementation particulière sur les PIIA dans les espaces commerciaux;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver la demande comme l'énonce le procès-verbal de la rencontre du CCU du 27 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lapointe

Et il est résolu d'approuver les plans annexés à la demande de permis numéro 2017-0110.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-05-211**

**PIIA – Espaces commerciaux –  
Nouvelle enseigne sur le bâtiment  
commercial situé au 210, Route 138**

---

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis numéro 2017-0111 a été déposée à la Ville de Donnacona conformément au règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro V-536;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à remplacer les enseignes existantes par des enseignes de mêmes dimensions et de mêmes formes sur le bâtiment commercial situé au 210, route 138;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble faisant l'objet de la présente demande est situé dans la zone C-8 et est assujéti à la réglementation particulière sur les PIIA dans les espaces commerciaux;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver la demande comme l'énonce le procès-verbal de la rencontre du CCU du 27 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu d'approuver les plans annexés à la demande de permis numéro 2017-0111.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-05-212**

**Demande de dérogation mineure  
DM-17-004; 241, avenue Saint-  
Joseph**

---

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure énoncée en titre a été déposée à la Ville de Donnacona;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis numéro 2017-0112 a été formulée à la Ville afin d'agrandir le bâtiment principal sur le côté droit dans le but d'annexer un vestibule;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser :

- Une marge de recul latérale gauche à 1,93 m au lieu du 2 m exigé;
- Une somme des marges latérales à 4,03 au lieu du 6 m prescrit.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande de dérogation mineure DM-17-004 comme l'énonce le procès-verbal de la rencontre du CCU du 27 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lapointe

Et il est résolu de recevoir la demande de dérogation mineure DM-17-004 et de fixer l'assemblée publique de consultation relative à cette demande à 19 h le 12 juin 2017.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-05-213**

**Embauche d'un employé étudiant  
au poste de préposé aux espaces  
verts**

---

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un employé étudiant au poste de préposé aux espaces verts en raison d'un désistement;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service des loisirs et de la culture;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Marc Hébert

Et il est résolu de procéder à l'embauche de monsieur Kevin Cantin au poste de préposé aux espaces verts à titre d'employé étudiant. Les conditions de travail sont celles déterminées par la Ville pour ce poste et la rémunération est de 11,25 \$/heure.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-05-214**

**Avis de motion – Règlement  
modifiant le plan d'urbanisme  
numéro V-535 ainsi que règlement  
modifiant le règlement de zonage  
numéro V-539**

---

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Jean-Pierre Pagé, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance :

- D'un règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro V-535 afin de revoir les affectations du sol attribuées aux espaces compris dans l'aire résidentielle de réserve délimitée à l'est du plateau St-Laurent;
- D'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro V-539 afin permettre le développement de la zone résidentielle de réserve Rx-3 et assurer la concordance avec le plan d'urbanisme.

**RÉSOLUTION : 2017-05-215**

**Adoption du projet de règlement  
numéro V-535-03 modifiant le plan  
d'urbanisme numéro V-535 afin de  
revoir les affectations du sol  
attribuées aux espaces compris dans  
l'aire résidentielle de réserve  
délimitée à l'est du plateau Saint-  
Laurent**

---

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme numéro V-535 est entré en vigueur le 12 février 2014 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le secteur compris entre la rue Sauvageau et le développement résidentiel du Plateau Saint-Laurent a été exclu de la zone agricole

en 2015 afin de répondre aux besoins anticipés en matière de construction résidentielle au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE cet espace a été ciblé afin d'assurer la poursuite du développement résidentiel en continuité avec la trame urbaine du Plateau Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur voué à l'expansion résidentielle est assujéti à des mesures particulières liées à la gestion de l'urbanisation qui sont prescrites au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf, notamment en matière de densification urbaine;

CONSIDÉRANT QUE le conseil entreprend simultanément une procédure de modification à son règlement de zonage numéro V-539 afin d'assurer sa concordance au présent règlement et de permettre ainsi le développement projeté de la zone résidentielle de réserve Rx-3;

#### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro V-535-03 modifiant le plan d'urbanisme numéro V-535 afin de revoir les affectations du sol attribuées aux espaces compris dans l'aire résidentielle de réserve délimitée à l'est du plateau Saint-Laurent;

QUE le conseil fixe la tenue de l'assemblée publique de consultation pour ce règlement requise par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* au lundi 12 juin 2017 à 19 h à la salle Donnallie située au 231, boulevard Gaudreau.

*Adoptée à l'unanimité*

#### **RÉSOLUTION : 2017-05-216**

**Adoption du projet de règlement numéro V-539-06 modifiant le règlement de zonage numéro V-539 afin de permettre le développement de la zone résidentielle de réserve Rx-3 et assurer la concordance avec le plan d'urbanisme**

---

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro V-539 est entré en vigueur le 12 février 2014 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le secteur compris entre la rue Sauvageau et le développement résidentiel du Plateau Saint-Laurent a été exclu de la zone agricole en 2015 afin de répondre aux besoins anticipés en matière de construction résidentielle au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE cet espace a été ciblé afin d'assurer la poursuite du développement résidentiel en continuité avec la trame urbaine du Plateau Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur voué à l'expansion résidentielle est assujéti à des mesures particulières liées à la gestion de l'urbanisation qui sont prescrites au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf, notamment en matière de densification urbaine;

CONSIDÉRANT QUE le conseil entreprend simultanément une procédure de modification à son plan d'urbanisme afin de revoir les affectations du sol attribuées aux espaces compris dans l'aire résidentielle de réserve délimitée à l'endroit de la zone Rx-3;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lapointe

Et il est résolu

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro V-539-06 modifiant le règlement de zonage numéro V-539 afin de permettre le développement de la zone résidentielle de réserve Rx-3 et assurer la concordance avec le plan d'urbanisme;

QUE le conseil fixe la tenue de l'assemblée publique de consultation pour ce règlement requise par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* au lundi 12 juin 2017 à 19 h à la salle Donnallie située au 231, boulevard Gaudreau.

*Adoptée à l'unanimité*

### **Période de questions**

### **Affaires nouvelles**

#### **RÉSOLUTION : 2017-05-217**

#### **Vente des biens mis à l'encan du 5 mai 2017**

---

CONSIDÉRANT la tenue le 5 mai dernier d'un encan au garage municipal afin de procéder à la vente de biens détenus par la Ville;

CONSIDÉRANT la liste des soumissionnaires jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et les prix soumissionnés pour chacun des articles;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lapointe

Et il est résolu de vendre les articles tels que décrits aux soumissionnaires ayant déposé la meilleure offre pour chacun des articles mentionnés à la liste jointe.

*Adoptée à l'unanimité*

#### **RÉSOLUTION : 2017-05-218**

#### **Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du règlement numéro V-563**

---

Le greffier dépose, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le certificat relatif au déroulement de procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du règlement numéro V-563.



## Liste de la correspondance

Les membres du conseil prennent connaissance de la correspondance suivante :  
Avril 2017

|     | No. | Correspondant                                       | Sujet  | Classement |
|-----|-----|---|--|------------|
| 1.  |     | OMH DONNACONA                                       | Rapport financier au 31 décembre 2017  | 114-250    |
| 2.  |     | Ville de Donnacona                                  | Politiques familiales municipales (démarche MADA   | 112-150    |
| 3.  |     | Ysa Brochu, notaire                                 | Contrat de vente Ville de Donnacona à Diane Sauvageau  | 403-161    |
| 4.  |     | Gouv du Québec                                      | Certificat de dépôt de modification à la convention collective de Portneuf   | 305-100    |
| 5.  |     | MAMOT   | Subvention pour le réaménagement de l'Hôtel de ville. Programme d'infrastructures Qc-Municipalités                       | 208-140    |
| 6.  |     | Association pulmonaire Québec                       | Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux   | 709-125    |
| 7.  |     | MAMOT   | Subvention pour la réfection des terrains de tennis. Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec                               | 208-140    |
| 8.  |     | Carrefour FM  | Remerciements pour aide financière 2016-2017   | 112-120    |
| 9.  |     | Cindy Richard Papineau                              | Tournage Donnacona/Fairmount film  | 114-110    |
| 10. |     | Société Cogir                                       | Demande de prêt de 75 chaises pour le défilé de mode du 8 mai  | 207-130    |
| 11. |     | Ministre de la Justice                              | ARRÊTÉ concernant la désignation temporaire d'un nouveau lieu où peut siéger la Cour municipale de la Ville de Donnacona | 105-150    |
| 12. |     | Commission scolaire Portneuf                        | Tournoi de golf de la Commission scolaire de Portneuf  | 207-130    |
| 13. |     | Christian Arcand, notaire                           | Contrat de vente de Ville à Jean Goulet et Camil Bureau  | 403-161    |
| 14. |     | JeunEssor Portneuf                                  | Contribution au Gala des bénévoles de Portneuf   | 207-130    |
| 15. |     | Municipalité de St-Séverin                          | Résolution 39-04-17/Demande d'amendement au Code municipal du QC   | 114-240    |
| 16. |     | Filles d'Isabelle                                   | Demande de financement   | 207-130    |
| 17. |     | Fondation des services santé et sociaux de Portneuf | Remerciements pour participation à la journée « portes-ouvertes » de la campagne Reste en vie.                           | 112-120    |
| 18. |     | Collation Santé Portneuf                            | Remerciement pour dîner spaghetti – édition 2017   | 112-120    |
| 19. |     | Ministre de l'Éducation et de l'Ensei. supérieur    | Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec/Réfection des terrains de tennis   | 208-140    |
| 20. |     | MRC Brome-Missisquoi                                | Extrait de pv séance du conseil du 18 avril 2017   | 114-240    |
| 21. |     | Sûreté du Québec                                    | Demande de contribution déjeuner-bénéfice/Cerf-Volant  | 207-130    |

### **RÉSOLUTION : 2017-05-219**

### **Levée de la séance**

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu de lever la présente séance. Il est 21 h 25.

\_\_\_\_\_  
Monsieur Jean-Claude Léveillé, maire  
Président de l'assemblée

\_\_\_\_\_  
Pierre-Luc Gignac, avocat  
Greffier